

Mot d'ouverture et comptes rendus

Extrait, Groupe de discussion sur les IFRS® – Compte rendu de la réunion du 20 mai 2021

LE POINT SUR LES DISCUSSIONS ANTÉRIEURES DU GROUPE

IAS 1 modifiée : Application du paragraphe 72A pour déterminer le classement d'un emprunt à terme en tant que passif courant ou non courant

Lors de sa [réunion de septembre 2020](#), le Groupe a recommandé au CNC d'examiner s'il y a lieu de soulever la question de l'application du paragraphe 72A d'IAS 1 modifiée *Présentation des états financiers* pour classer un emprunt à terme en tant que passif courant ou non courant auprès de l'International Accounting Standards Board (IASB).

L'IFRS Interpretations Committee (le Comité) a discuté de cette question lors de sa réunion de décembre 2020 et publié une décision provisoire sur son programme de travail. Le CNC a officiellement [répondu](#) à cette décision provisoire en février 2021. Le Comité a poursuivi ses délibérations sur ce sujet lors de sa réunion d'avril 2021. Il a confirmé qu'il sanctionnait l'analyse technique et les conclusions de la décision provisoire sur son programme de travail. Néanmoins, avant de finaliser la décision, le Comité a décidé de présenter à l'IASB :

- son analyse technique et ses conclusions sur la question;
- les commentaires des répondants sur les résultats et les conséquences pratiques de l'application des modifications, soulignant ceux qui pourraient fournir des informations que l'IASB n'aurait pas prises en compte lors de l'élaboration des modifications (p. ex., l'application à des entités exerçant des activités saisonnières).

L'IASB se penchera sur cette question au cours d'une réunion à venir.

AUTRES QUESTIONS

Actifs réglementaires et passifs réglementaires

L'IASB a publié un exposé-sondage intitulé [Actifs réglementaires et passifs réglementaires](#).

L'exposé-sondage comporte des propositions visant à donner aux investisseurs un portrait plus complet de la performance financière des entités assujetties à la réglementation des tarifs. Les parties prenantes canadiennes sont invitées à transmettre leurs commentaires sur ce document au plus tard le 30 juillet 2021.

Regroupements d'entreprises sous contrôle commun

L'IASB a publié un document de réflexion sur les [regroupements d'entreprises sous contrôle commun](#) (en anglais). Ce document de réflexion contient des propositions visant à réduire la diversité des pratiques comptables en matière de regroupements d'entreprises sous contrôle commun et à améliorer la transparence et la comparabilité de l'information communiquée à ce sujet

par l'entité acquéreuse. Les parties prenantes sont invitées à transmettre leurs commentaires sur ce document au plus tard le 1^{er} septembre 2021.

Absence de convertibilité

L'IASB a publié un exposé-sondage intitulé *Absence de convertibilité* en vue de modifier IAS 21 *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*. Les modifications proposées visent à aider les sociétés à déterminer si la convertibilité entre deux monnaies est possible, ainsi que le traitement comptable à appliquer lorsqu'elle ne l'est pas. Les parties prenantes canadiennes sont invitées à transmettre leurs commentaires à l'IASB au plus tard le 1^{er} septembre 2021.

Troisième consultation sur le programme de travail

L'IASB a récemment publié l'appel à informations intitulé *Troisième consultation sur le programme de travail* pour solliciter des points de vue sur ses priorités des cinq prochaines années. Les parties prenantes canadiennes sont invitées à transmettre leurs commentaires à l'IASB d'ici le 27 septembre 2021.

Obligations d'information dans les normes IFRS – Une approche pilote

L'IASB a publié un exposé-sondage intitulé *Obligations d'information dans les normes IFRS – Une approche pilote* proposant de nouvelles indications que l'IASB utilisera lors de l'élaboration et de la rédaction d'obligations d'information dans les normes IFRS. L'IASB propose aussi de remplacer les obligations d'information d'IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur* et d'IAS 19 *Avantages du personnel* par une nouvelle série d'obligations d'information élaborées en application des indications proposées. Les parties prenantes canadiennes sont invitées à transmettre leurs commentaires à l'IASB au plus tard le 21 octobre 2021.

SÉANCE À HUIS CLOS

Il appartient au Groupe, selon son mandat, d'aider le CNC à influencer sur l'élaboration des normes IFRS (par exemple, en fournissant des conseils sur les modifications qui pourraient être apportées aux normes IFRS). La discussion du Groupe sur ces questions soutient le CNC dans les diverses actions qu'il mène pour veiller à ce que les points de vue canadiens soient pris en considération au niveau international. Comme ces discussions ne visent pas à aider les parties prenantes à appliquer les normes IFRS existantes, cette partie de la réunion du Groupe se tient généralement à huis clos (comme dans le cas des réunions des autres comités consultatifs du CNC).

Documents de consultation de l'IASB

Lors de sa réunion de mars 2021, le Groupe a formulé ses commentaires sur les documents suivants afin de seconder le CNC dans la rédaction de ses lettres de commentaires :

- appel à informations de l'IASB intitulé *Suivi après mise en œuvre : IFRS 10 États financiers consolidés, IFRS 11 Partenariats et IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*;
- document de réflexion de l'IASB sur les regroupements d'entreprises sous contrôle commun (en anglais);
- exposé-sondage de l'IASB intitulé *Actifs réglementaires et passifs réglementaires*.